# FIBEN

# TESTS CLIENTS

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# SOMMAIRE

**1. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS ..... 2**

**2. CONDITIONS DES TESTS ..... 2**

**3. COÛT ..... 3**

**4. CONDITIONS D'ACCES ..... 3**

**5. MODALITES D'ACCES AUX MODULES FIBEN ..... 3**

5.1. ACCÈS PAR INTERNET ..... 4

5.2. MODULES ACCESSIBLES POUR LES TESTS FIBEN ..... 4

5.3. LISTE NON EXHAUSTIVE DES CAS DE TESTS PROPOSÉS ..... 5

**6. VOS INTERLOCUTEURS A LA BANQUE DE FRANCE ..... 5**

**7. ANNEXES ..... 6**

7.1. ANNEXE 1 : COMMANDE DE CERTIFICATS DE TESTS ..... 6

7.2. ANNEXE 2 : SCENARII DES TESTS ..... 7

**7.2.1. Affichage des participations dans le module OD ..... 7**

**7.2.2. Suivi AP : Associés et Participations ..... 7**

7.3. ANNEXE 3 : LISTE DES ENTITÉS DISPONIBLES POUR NAVIGUER DANS LES DIFFÉRENTS MODULES ..... 7

Pour faciliter l'intégration des évolutions qui interviendront dans la base FIBEN à partir du 21 novembre 2016, la Banque de France propose à ses clients d'effectuer des tests sur la nouvelle version de l'application FIBEN. Ces tests ont pour objectif de vous permettre de valider les éventuelles adaptations de vos applications informatiques.

**Cette nouvelle version de l'application de tests FIBEN sera disponible le 10 octobre prochain**

Ce document précise les conditions d'accès et de tests à la base FIBEN pour les établissements qui en feront la demande auprès du pôle Relations avec la Clientèle (cf. §6).

# 1. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Les informations communiquées en tests par la Banque de France, ainsi que les éventuels états provenant des traitements, sont confidentiels ; ils doivent être utilisés exclusivement dans le cadre des tests du client ou de son prestataire de service.

Ce dernier s'interdit en particulier de diffuser à l'extérieur de son établissement les documents provenant de la banque de données FIBEN et de transmettre aux agences de renseignements une information de même origine sous quelque forme que ce soit.

Il s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel ou toute entreprise extérieure à laquelle il devrait avoir recours, de façon absolue, cette obligation au secret et à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

# 2. CONDITIONS DES TESTS

La réalisation des tests est subordonnée à l'acceptation de toutes les clauses et conditions énoncées dans ce document.

Ces tests n'ont évidemment pas un caractère obligatoire. La Banque de France ne peut être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité de la base de tests, de modifications sur le calendrier ou les horaires, d'impossibilité de réaliser certains tests de produits FIBEN.

Les dispositions décrites dans ce document s'appliquent uniquement sur la base de tests.

Pour réaliser des tests, les établissements disposeront d'une liste de SIREN et de clés BDF sélectionnés par la Banque de France et conservés dans la base de tests.

Les informations communiquées à cette occasion, ne doivent, en aucun cas, être considérées comme des données réelles issues des bases d'exploitation.

Le message « Dossier non enregistré dans la base Fiben » sera transmis lors d'une interrogation sur un identifiant ne faisant pas partie de la liste transmise par la Banque de France.

# 3. COÛT

Des certificats logiciels et des certificats sur cartes à puce spécifiques seront délivrés à titre gratuit pour effectuer les tests sur l'environnement dédié à cet effet (ils ne seront pas utilisables sur la base FIBEN de production).

Les informations accessibles ne font l'objet d'aucune facturation. Toutefois, les frais de connexion à cette base de tests restent à la charge de l'établissement.

# 4. CONDITIONS D'ACCES

Les tests sont réservés aux clients qui informatisent leur accès à FIBEN.

La commande de certificats pour accéder à l'environnement de tests est disponible en dernière page de ce document et devra être retournée dûment complétée et signée à l'adresse suivante :

**BANQUE DE FRANCE**
**Direction de la prévention des risques**
**Sécurité de l'information**
**DPR RSI - Cellule R4F**

**31 RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS**
**PARIS 1ER - 75049 - PARIS CEDEX 01**

# 5. MODALITES D'ACCES AUX MODULES FIBEN

Les interrogations se dérouleront :

Du lundi au samedi, de 7h30 à 21 heures

Les tests porteront sur une liste limitée d'identifiants (SIREN et clés BDF) communiquée par la Banque de France.

Aux heures d'ouverture le nombre de tests possible est illimité ; cependant le dimensionnement de la base de tests n'étant pas comparable à celui du site de production, les temps de réponse lors des tests peuvent être plus lents.

En raison des mises à jour à effectuer pour opérer la montée de version, **notre base de tests sera indisponible du 05/09/2016 au 26/09/2016**.

## 5.1. Accès par Internet

Il appartient au demandeur de prévoir la connexion au portail POBI à partir d'une liaison Internet.

Pour accéder à l'environnement de tests mis à votre disposition, il vous sera délivré un certificat logiciel.

**Attention cette configuration (certificat logiciel utilisé sur Internet) sera réservée au seul environnement de tests.**

**Pour rappel, l'installation de la chaine d'autorité de certification IGCBDFv2 est nécessaire depuis le 03 décembre 2012 (la chaine IGCBDFv1 ne doit pas être désinstallée)**

Les établissements pourront accéder à la base de tests en utilisant l'adresse URL :

https://portail-test.banque-france.org/

## 5.2. Modules accessibles pour les tests FIBEN

Selon profils, l'ensemble des modules FIBEN et leurs évolutions d écrite ci-dessous sont accessibles sur la base de tests :

- **Un nouveau module de Suividirect AP : « Associés et Participations »,** permettant de connaître au fil de l'eau les mouvements sur les associés et les participations des entités que vous avez choisies de suivre.
- **Mises à jour des modules de suivis et packages** :
  - Les informations des modules de suivi AH : « Module de Suivi des Participations Détenues» et AK : « Module de Suivi de la détention du capital » étant entièrement reprises dans le module AP : « Associés et Participations », les modules AH et AK ne seront plus diffusés.
  - Le module de suivi AS : Segmentation et les packages PA : « Analyse du Risque » et PP : « Personnes Physiques » ne seront plus diffusés.
- **Une nouvelle présentation de l'interface Web de FIBEN POBI** permettra, **dès la page d'accueil** :
  - d'uniformiser le visuel des pages diffusées pour l'ensemble des modules,
  - d'accéder directement :
    - au Guide des services FIBEN regroupant toutes les informations dont vous avez besoin,
    - à la recherche alphabétique,

- de demander simultanément un ou plusieurs modules pour un identifiant et/ou plusieurs identifiants pour un module.

- **Une nouvelle présentation de l'interface Web de Eligibilité POBI** permettra, d'uniformiser le visuel des pages diffusées avec celui des modules FIBEN,
- **Une mise à jour du module OD** : Offre dirigeants avec l'ajout des participations détenues de l'entité interrogée.

## 5.3. Liste non exhaustive des cas de tests proposés

Une fois votre connexion avec l'application FIBEN opérationnelle (éventuellement cf. Annexe 1), vous pourrez commencer vos tests à partir des identifiants joints en Annexe 2 de ce même document.

# 6. VOS INTERLOCUTEURS A LA BANQUE DE FRANCE

Pour faciliter les tests, le pôle Relations avec la Clientèle se tient à votre disposition :

- Pour toute demande d'information,
- Pour toute question d'ordre technique,

Au :

☎ 01 42 92 23 51

Messagerie : fiben@banque-France.fr

# 7. ANNEXES

## 7.1. Annexe 1 : Commande de Certificats de Tests

# COMMANDE DE CERTIFICATS DE TESTS

**Établissement bancaire :**

**Code interbancaire :**

**Désignation du correspondant :**

**NOM :** ……
**PRENOM** : ……
**N° Tél** : ……..
**N° Fax : …….**
**Adresse E-Mail** : ……..

**Demande de certificat sur carte à puce**

| Utilisation de la carte A (Automate) | Nombre de cartes à puce | Code guichet |
|---|---|---|
| A | | |
| A | | |
| A | | |
| A | | |

**Demande de certificat logiciel**

| Utilisation du certificat A (Automate) | Nombre de certificats | Code guichet |
|---|---|---|
| A | | |
| A | | |
| A | | |
| A | | |

Ce formulaire est à retourner à :

BANQUE DE France
DE – PROSE
44-1352
75049 PARIS cedex 01

## 7.2. Annexe 2 : Scenarii des Tests

Afin de tester les écrans, nous vous communiquons ci-dessous une liste d'entités présentant différents cas d'affichage des données restituées. Ces entités vous permettent en principe également de naviguer sur tout ou partie des modules déjà existants (cf annexe 3 : Liste des entités disponibles pour naviguer dans les différents modules).

### 7.2.1. Affichage des participations dans le module OD

| Cas de test | IDENTIFIANT |
|---|---|
| Entité EJ ayant des participations | 301170650 |
| Entité EJ ayant des participations segmentées | 300656774 |
| Entité EJ ayant plus de 10 participations | 300656774 |
| Entité EJ ayant des participations non-résidentes | 300574894 |
| Entité EJ monégasque ayant des participations | 209265703 |
| Entité n'ayant pas de participation mais d'autres informations : affichage du message « Pas d'information disponible sur les participations pour cet identifiant » | 300072451 |

### 7.2.2. Suivi AP : Associés et Participations

Sur la base de test, les abonnements sont à compter du 01/10/2016

| Cas de test | IDENTIFIANT |
|---|---|
| Modification du capital | 305243081 |
| Création d'un associé | 552018020 |
| Modification d'une participation | 010166MARTI05 |
| Modification d'une participation | 552018020 |
| Suppression d'une participation | 552018020 |
| L'entité est passée à l'état "morte". | 085750180 |
| Suppression d'un associé | 552018020 |

## 7.3. Annexe 3 : Liste des entités disponibles pour naviguer dans les différents modules

Vous trouverez en plus de ce document un fichier contenant différents cas de test disponibles sur l'environnement. Il est possible que les entités contenues dans le fichier soient également présentes dans les cas de tests présentés précédemment dans l'annexe 2 – Scenarii des Tests.

Les cas de tests proposés dans ce fichier ne sont pas exhaustifs. Dans la mesure où la base de tests FIBEN ne comporte que quelques entités, il est possible que les résultats retournés ne permettent pas de réponse systématique sur l'ensemble des modules POBI.